



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 170/22

Objet

Inscription de la Voie Grévy au PDIPR

Secrétaire de séance :

Jean-Pierre CUINET

Rapporteur :

Jean-Pascal FICHÈRE

Conseil Communautaire
22 décembre 2022
Tavaux - 18h30

DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 63
Nombre de procurations : 11
Nombre de votants : 74
Date de la convocation : 16 décembre 2022
Date de publication : 29 décembre 2022

Conseillers présents (titulaires et éventuellement suppléants) :

P. Antoine, D. Bernardin suppléé par S. Duthu, P. Blanchet, C. Bourgeois-République, G. Bremond, A. Callegher, S. Champanhet, J.P Chapin suppléé par J. Comte, G. Chauchefoin, C. Chautard, J.L Croiserat, J.P Cuinet, J.M Daubigney, I. Delaine, C. Demortier, A. Diebolt, A. Douzenel, F. Dray, G. Fernoux-Coutenet, J.P Fichère, J.B Gagnoux, T. Gauthray-Guyenet, D. Gindre, N. Gomet, J. Gruet, O. Gruet, B. Guerrin, H. Guibelin, M.R Guibelin, A. Hamdaoui, M. HoffmannL. P. Jacquot suppléé par S. Kedziora, G. Jeannerod, N. Jeannet, C. Labourot, J. Lagnien, J.P Lefèvre, J.L Legrand, I. Mangin, S. Marchand, O. Meugin, D. Michaud, C. Millier, C. Monneret, C. Nonnotte-Bouton, J. Pannaux, E. Pauvret, J. Péchinot, A. Pernoux, H. Prat, J.M Rebillard, F. Rigaud, C. Riotte, J.C Robert, J.Y Roy, T. Ryat, E. Saget, P. Sancey suppléé par C. Bolis, G. Soldavini, J. Stolz, H. Thevenin, D. Troncin, P. Viverge.

Conseillers absents ayant donné procuration :

M. Berthaud à P. Antoine, B. Chevaux à J.Y Roy, F. David à J.L Legrand, D. Germond à J.B Gagnoux, I. Girod à I. Mangin, M. Henry à J.C Robert, P. Jaboviste à S. Marchand, L. Jarrot-Mermet à N. Gomet, M. Mbitel à C. Nonnotte-Bouton, M. Mirat à J. Gruet, P. Roche à J. Péchinot.

Conseillers absents non suppléés et non représentés :

J.L Bonin, S. Calinon, G. Ginet, N. Herrmann, C. Jeanneaux, O. Lacroix, J. Lepetz, C. Mathez, A. Mathiot, P. Verne.

Conformément au Code de l'Environnement et notamment l'article L.361-1, le Département du Jura a établi un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIDR). Cet outil permet de favoriser la découverte des sites naturels et des paysages ruraux par la pratique de la randonnée, en garantissant la continuité des itinéraires de randonnée, tout en assurant la conservation du patrimoine que constituent les chemins ruraux.

Vu la loi du 22 juillet 1983, la circulaire du 30 août 1988 et le document élaboré par le Comité Départemental du Tourisme en concertation avec les acteurs locaux,

Suite à l'ouverture à la circulation piétonne et cycliste de la voie Grévy et en lien avec la Communauté de Commune du Val d'Amour et le Département du Jura, il apparaît utile d'inscrire cet itinéraire dans le réseau du PDIPR jurassien afin d'en assurer l'intégration dans les outils de promotion de la randonnée des offices de tourisme du territoire et de permettre une connexion supplémentaire entre les réseaux de sentiers du Grand Dole et du Val d'Amour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **PREND** connaissance des itinéraires de randonnée non motorisés et hors neige sillonnant le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et notamment la voie Grévy sur les parcelles cadastrées listées en annexes,
- **SOLLICITE** l'inscription de la voie Grévy au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées auprès du Département du Jura,

- **PREND ACTE** que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole doit :
 - Conserver le caractère public et ouvert à ce chemin et en empêcher l'interruption par des clôtures non ouvrables,
 - Ne pas aliéner ce chemin,
 - Prévoir le remplacement dudit chemin en cas de modifications nécessaires (suppression, remembrement, cession, ...),
- **S'ENGAGE** à vérifier auprès de son assureur que la collectivité est couverte en responsabilité civile pour les activités de randonnées sur ses propriétés,
- **AUTORISE** le balisage, l'entretien et l'aménagement des itinéraires conformément à la Charte de Balisage en vigueur.

Fait à Tavaux,
Le 22 décembre 2022,
Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle Moyens Ressources / Direction des Finances
- Pôle Services Techniques / Direction de l'Environnement
- Trésorerie Municipale du Grand Dole

